

LES EXPERTS
Europe 1

MARIE LAMBERT



150 CONSEILS pour
**payer moins
d'impôts**

2011-2012

Europe 1

EYROLLES

TOUTES LES ASTUCES POUR PAYER MOINS D'IMPÔTS

- Tous les **cadeaux du fisc** à chaque étape de la vie de **famille**.
- Des **conseils d'avocat abordables** pour payer moins d'impôts.
- Des **optimisations fiscales** pour constituer et transmettre votre **patrimoine**.
- Des **exemples** avec **Jean Kipéto** et **Juste Cekifo** pour faire les **bons choix** !

Impôts riment souvent avec opacité et complexité, parfois angoisse, voire contentieux. À l'aide d'astuces et d'exemples concrets, l'auteur traite en détail les questions que se posent les contribuables, précise les dernières évolutions réglementaires, aide le lecteur à maîtriser les méandres de l'administration fiscale. Patrimoine, revenus réguliers, Pacs, enfants, ISF, contrôle fiscal, etc. : toutes les situations sont détaillées et commentées de A à Z.

Ce guide pratique complet est donc un outil d'aide à la décision, non seulement pour les options possibles sur les déclarations, mais aussi pour les événements de la vie privée.

MARIE LAMBERT est avocat. Titulaire d'un DESS de Droit Fiscal, et d'un diplôme (DMSE) de l'Ecole Supérieure de Commerce de Paris, elle est membre de l'Institut des Avocats Conseil Fiscaux, et est chargée d'enseignement de la fiscalité des groupes pour le DJCE (Diplôme Juriste Conseil d'Entreprise) à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse. Ancien responsable fiscal d'un groupe international, elle pratique la fiscalité depuis plus de 25 ans.

Site : www.marie-lambert-avocat.com



www.editions-eyrolles.com
Groupe Eyrolles | Diffusion Geodif

150 conseils
pour payer
moins d'impôts

Groupe Eyrolles
61, bd Saint-Germain
75240 Paris cedex 05
www.editions-eyrolles.com



Le Code de la propriété intellectuelle du 1^{er} juillet 1992 interdit en effet expressément la photocopie à usage collectif sans autorisation des ayants droit. Or, cette pratique s'est généralisée notamment dans l'enseignement, provoquant une baisse brutale des achats de livres, au point que la possibilité même pour les auteurs de créer des œuvres nouvelles et de les faire éditer correctement est aujourd'hui menacée.

En application de la loi du 11 mars 1957, il est interdit de reproduire intégralement ou partiellement le présent ouvrage, sur quelque support que ce soit, sans autorisation de l'éditeur ou du Centre français d'exploitation du droit de copie, 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris.

© Groupe Eyrolles, 2010, 2011
ISBN : 978-2-212-54880-8

M A R I E L A M B E R T

Illustrations d'Anna Daffos

150 conseils
pour payer
moins d'impôts

EYROLLES



L'auteur

Avocate, Marie Lambert est titulaire d'un DESS de droit fiscal, et d'un diplôme (DMSE) de l'École Supérieure de Commerce de Paris. Membre de l'Institut des Avocats Conseils Fiscaux, elle est chargée d'enseignement de la fiscalité à l'Université des Sciences Sociales de Toulouse. Ancien responsable fiscal d'un groupe international, elle pratique la fiscalité depuis plus de vingt-cinq ans. Elle collabore avec le cabinet Actu Avocats (www.actu-avocats.com/).

L'auteur a pu constater que si les entreprises sont très entourées pour gérer leur fiscalité, les particuliers se retrouvent plutôt démunis. En effet, ils ne disposent en général ni d'expert-comptable, ni d'avocat-conseil, ni de documentation fiscale, alors que les règles les concernant sont parfois tout aussi complexes que celles touchant les entreprises, et que la fiscalité de tous les jours peut constituer un véritable enjeu en termes d'économies.

D'où l'idée de ce guide pratique, axé sur les possibilités d'économies, et rédigé avec un vocabulaire accessible qui s'éloigne volontairement du verbiage technique, indispensable sur le plan professionnel, mais si peu abordable pour les non-initiés. L'auteur vous fait profiter de son expérience et de ses bons conseils reposant sur une longue pratique du conseil et des contentieux fiscaux.

Site Internet de l'auteur : <http://www.marie-lambert-avocat.com/>

Sommaire

Avant-propos.....	11
Introduction.....	13
L'ouvrage.....	13
La liste noire des impôts.....	14

Partie I : Votre foyer : les atouts de votre situation

Chapitre 1 – Personne seule : chacun sa part.....	23
Demi-part supplémentaire du parent isolé : un cadeau piégé.....	24
Un et un font deux.....	25
Chapitre 2 – Couple : le fisc maître de cérémonie.....	27
Concubins, le fisc ne vous reconnaît que dans son intérêt : soyez imaginatifs.....	28
Mariage, pacs : oui, pour le meilleur des impôts.....	31
Séparation, divorce : fin du foyer fiscal.....	37
Remariage : on prend les mêmes astuces et on recommence.....	42
Chapitre 3 – Enfants : les pépites fiscales.....	43
L'enfant mineur : une mine d'avantages.....	43
L'enfant majeur : majorez vos gains.....	49
L'enfant handicapé : le fisc vous soutient.....	53
Chapitre 4 – Personnes handicapées ou invalides : les aides du fisc.....	55
Un foyer fiscal élargi.....	55
Des aides adaptées.....	56
Des impôts allégés.....	57
Vous accueillez une personne handicapée.....	61

Chapitre 5 – Personnes âgées : les coups de pouce.....	63
Revenus : un tri à faire.....	63
Exonérations : y voir un peu plus clair.....	64
Aider vos parents avec la bénédiction du fisc.....	67
Chapitre 6 – Décès : le dernier geste du fisc.....	69
Formalités fiscales : encore incontournables.....	69
Veuve : deux déclarations avec un quotient maintenu.....	69

Partie II : Votre quotidien : les carottes fiscales pour un meilleur revenu disponible

Chapitre 1 – Vos dépenses : les cadeaux bonus.....	73
Pas le temps, ni le savoir-faire? Faites-vous aider à domicile, le fisc vous aidera.....	73
Votre habitation : des niches fiscales.....	75
Sautez sur l'occasion.....	81
Dépensez en aidant les autres : le fisc participe.....	82
Chapitre 2 – Bonifiez vos revenus réguliers.....	87
Emploi salarié : réduisez le revenu taxable.....	87
Chômage : le fisc soutient vos projets.....	98
Enfin la retraite! Pour une fiscalité plus sereine.....	103
Chapitre 3 – Spot sur vos impôts avant de lever le bouclier fiscal.....	111
Avez-vous pensé à tous les crédits d'impôt ou exonérations possibles?.....	112
Le traitement de faveur du revenu exceptionnel ou du revenu différé : le système du quotient.....	114
Une vérification des avis s'impose.....	116
Le fisc vous a-t-il décoté?.....	117
Trop c'est trop! Brandissez le bouclier.....	117
En cas de difficultés de trésorerie, faites appel à la bienveillance du fisc.....	119

Partie III : Votre patrimoine : les bons filons

Chapitre 1 – Patrimoine : gardez votre bon sens	123
Revenu périodique : pensez à ce qui vous revient après paiement de l'impôt.....	124
Plus ou moins-value en cas de cession.....	125
Chapitre 2 – Placements financiers : la chasse au trésor	127
Quel impôt pour quel revenu?.....	128
Les titres préférés du fisc.....	134
Les livrets sont des chouchous.....	137
Assurance-vie : la Rolls des placements en vue de la transmission.....	138
Objets d'arts.....	140
Chapitre 3 – Placements dans la pierre : le fisc favorise le bâtiment	141
Un revenu minimisé.....	141
Votre meilleur placement? La résidence principale.....	155
Pourquoi une SCI?.....	158
Fisc, roi des forêts.....	161
Chapitre 4 – ISF : réveillez votre fortune	163
Première opération : recensez et évaluez vos biens à la date du 1 ^{er} janvier.....	164
Un peu d'ingénierie.....	168
Chapitre 5 – Transmission : gâtez moins le fisc	175
Donation : ne soyez pas « fiscanthrope ».....	176
Succession.....	180
Organisez votre transmission : moins de droits si vous anticipez par des donations.....	183
Comment donner moins permet-il au bénéficiaire de recevoir plus?.....	189

Partie IV : Petite évasion internationale pour touristes en quête de paradis fiscaux

Chapitre 1 – Domicile fiscal : « home fisc home »	193
Contribuables fiscalement domiciliés en France : obligation fiscale illimitée.....	193
Contribuables non domiciliés en France : obligation fiscale limitée.....	194
Le fisc chouchoute les « impatriés ».....	195
Vous revenez en France?.....	195
Chapitre 2 – Expatriation fiscale : attention aux paradis artificiels	197

Partie V : Contrôle et contentieux fiscal : le fisc reconnaît les siens

Chapitre 1 – Préparez-vous : un homme averti en vaut deux.....	201
Chapitre 2 – Contrôle fiscal : restez zen.....	203
Chapitre 3 – Vous n'êtes pas d'accord? Défendez-vous!.....	205
Conclusion.....	207
Site du ministère des Finances : suivez le guide.....	209

Annexes

Jargon incontournable.....	213
Modèles de courrier.....	217
Demande de rattachement au foyer fiscal des parents.....	217
Réclamation contentieuse.....	217
Index.....	219

Avant-propos

Notre vie est en perpétuel mouvement : couple, enfants, travail, économies, patrimoine, etc. Tous ces éléments ont un point commun : ils sont plus ou moins concernés par l'impôt. Or, ce sujet fait fuir. Pourtant, contrairement aux idées reçues, le fisc est bienveillant envers la famille et les actes de la vie privée. N'oublions pas que les politiques ont aussi une vie privée et des impôts à payer...

Il est possible de réaliser des économies, parfois conséquentes, à tous les moments de la vie. Même si la tendance actuelle est à la réduction des avantages fiscaux, nombreux sont ceux qui subsistent. Cet ouvrage vous permet de les repérer en partant non pas d'une rubrique relative à un impôt, mais de la situation qui vous intéresse : mariage, enfants, transmission, résidence principale, etc. Vous prenez ainsi vos décisions en connaissance du gain fiscal envisageable. Inutile de faire une recherche technique : suivez le guide, allez dans la tranche de vie qui vous intéresse. C'est le premier pas qui compte. Vous verrez que tirer les ficelles pour dénicher les cadeaux du fisc devient facile.

L'idée de cet ouvrage est de vous conduire directement aux « bons plans » vous concernant. Vous pouvez ainsi anticiper les gains fiscaux dans vos prises de décision, et les retrouver ensuite sur votre feuille d'impôts. Ce guide ne se substitue pas à une documentation fiscale détaillée, mais fastidieuse, bien qu'indispensable pour aborder le détail des textes. Il a pour intention de vous mettre sur la piste des économies possibles. Une fois les niches fiscales détectées, il devient simple de consulter les notices à jour ou le site Internet de l'administration fiscale pour vérifier les conditions précises d'application et les mises à jour. Les règles indiquées sont celles applicables selon les textes publiés au 1^{er} janvier 2011. Les

calculs sont donnés à titre indicatif pour illustrer les comparaisons, les taux utilisés pouvant évoluer selon les nouveaux barèmes.

N'oubliez pas que les impôts reposent sur des principes qui subissent des exceptions souvent liées à des détails, et que les lois et la jurisprudence évoluent. Les montages sont de plus en plus sous surveillance. La définition de l'abus de droit, qui prévoit des sanctions très élevées, vient d'être élargie. Elle vise en particulier les opérations recherchant l'application littérale d'un texte afin de diminuer l'impôt alors que ce n'était pas l'objectif poursuivi. L'avis d'un conseil peut s'avérer opportun dans les situations complexes avec des enjeux importants. L'Administration peut également être sollicitée pour vous donner une réponse personnalisée. Cela peut vous apporter une sécurité juridique appréciable à une époque où l'on a parfois l'impression que l'on nous reprend d'une main ce que l'on nous a donné de l'autre... La lecture de ce guide facilite aussi ces démarches en vous aidant à cibler vos questions.

L'optimisation fiscale devient enfin accessible à tous...

Introduction

L'ouvrage

Une première partie est consacrée à votre foyer fiscal. Vous êtes guidé sur les choix et économies possibles selon vos particularités. Des avantages existent pour toutes les situations abordées :

- la personne qui vit seule ;
- le couple, de sa formation à sa dissolution ;
- les enfants, pour chaque tranche d'âge ;
- les personnes handicapées ou dépendantes ;
- les parents et personnes âgées.

Une **deuxième partie s'attache à votre quotidien**. Elle vous indique comment bénéficier d'un revenu disponible après impôts plus important : il s'agit pour cela de penser aux dépenses sponsorisées par le fisc et de rechercher si vos revenus taxables peuvent être revus à la baisse. Faites le point, vous serez peut-être agréablement surpris...

La **troisième partie vous conseille dans la gestion et la transmission de votre patrimoine**. Vous pouvez en toute légalité rentabiliser ou transmettre un revenu avec une fiscalité allégée. C'est bien connu, plus on a d'argent, plus on a de facilités pour économiser l'impôt. C'est le choix du support du placement ou du mode de transmission qui fera la différence. Des conseils vous sont donnés pour distinguer les meilleures options fiscales et organiser vos opérations.

La **quatrième partie guide vos pas dans le domaine de la fiscalité internationale**. L'idée est de pouvoir faire la part des choses entre ce

qui n'est souvent qu'un rêve et la réalité. Le paradis fiscal idéal, ne serait-ce pas la France après tout, à condition d'en connaître aussi les atouts fiscaux ?

Enfin, la **cinquième partie démystifie le contrôle fiscal et ses éventuelles conséquences**, et le cas échéant, vous oriente vers une procédure de contestation.

Vous trouverez en **annexe** :

- un glossaire sur le jargon fiscal incontournable ;
- une fiche d'aide pour mieux naviguer sur le site du ministère des Finances (www.impots.gouv.fr) ;
- des modèles de courriers utiles.

Enfin, pour vous aider dans votre lecture, cet ouvrage est jalonné d'icônes qui correspondent chacune à une rubrique.



Des **conseils** rédigés dans le langage courant sont indiqués pour chaque situation.



Des **exemples** illustrent les choix possibles avec deux personnages aux noms évocateurs, Jean Kipéto et Juste Cekifo, qui sont mis en situation avec leur famille. L'un paie plus que l'autre...



Des **tirelires**, symboles des économies chiffrées réalisables, sont semées sur la piste.

La liste noire des impôts

Afin de retirer tous les avantages des économies conseillées, intéressons-nous d'abord à la liste noire des impôts qui touchent les particuliers, avec leurs principales spécificités. Ce petit effort de lecture un

peu technique sera vite récompensé par une meilleure compréhension des pages qui suivent, pour organiser au mieux vos opérations privées au regard de leurs possibles économies, présentes et à venir.

Impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est prélevé par l'État. Son montant est calculé par application d'un barème sur le revenu net taxable qui est déterminé en plusieurs étapes.

Détermination du revenu net global

Les revenus sont classés en plusieurs catégories : salaires et pensions, bénéfices industriels et commerciaux (BIC), bénéfices non commerciaux (BNC), bénéfices agricoles, revenus fonciers, revenus de capitaux mobiliers, plus-values, etc. Le revenu imposable de chaque catégorie est déterminé selon des modalités particulières. Il est ensuite procédé à l'addition des revenus de chaque catégorie pour déterminer le revenu global. Le fisc est un peu plus frileux lorsqu'il s'agit de procéder aux soustractions liées à l'existence d'une perte dans une catégorie. Il a donc limité la déduction de certains déficits.

Détermination du revenu imposable

On soustrait ensuite du revenu global les déductions fiscales, par exemple les pensions alimentaires, pour arriver au revenu imposable qui constitue l'assiette ou la base de l'imposition.

Calcul de l'impôt

L'impôt dépend de votre foyer fiscal et de votre revenu imposable.

Plus votre **foyer fiscal** a de parts, moins vous payez d'impôt. L'avantage donné par chaque demi-part est cependant plafonné à un certain montant, pouvant varier selon les situations. Le plafond de droit commun est de 2 336 euros pour les revenus 2010.

Le **revenu global imposable** n'est pas taxé selon un taux d'impôt unique et proportionnel. Il est en effet réparti en plusieurs parties,

appelées tranches d'imposition, et le taux d'imposition varie selon les tranches. Des taux successifs sont appliqués, en partant de la première tranche qui est la plus basse jusqu'à la dernière, qui se situe dans la partie la plus élevée du revenu.

Les taux sont progressifs : d'abord 0%, puis des taux intermédiaires (5,5%, 14%, 30%) de plus en plus élevés, et enfin le taux le plus haut, soit le taux marginal, sans pouvoir excéder 41%. Si votre revenu augmente d'une année sur l'autre, l'augmentation, et seulement elle, subira le taux de votre tranche la plus élevée, puis ainsi de suite.

L'impôt une fois déterminé, il peut être réduit par imputation de réductions ou des crédits d'impôt. En cas d'excédent des crédits d'impôt sur l'impôt à payer, la partie non imputée du crédit d'impôt est remboursable par le fisc. En revanche, il n'y a aucun remboursement si la réduction d'impôt est supérieure à l'impôt à payer. C'est la différence entre crédits d'impôt et réductions d'impôt. L'avantage procuré par un certain nombre de réductions ou de crédits d'impôt est plafonné pour l'imposition des revenus de 2010 à 25 000 euros, majorés de 10% du revenu imposable, et à compter de l'imposition des revenus 2011 à 18 000 euros, majorés de 6% du revenu imposable. L'étoile ★ positionnée après la tirelire illustrant l'économie, précise si l'économie indiquée est plafonnée. Les plafonds peuvent se superposer selon la date de l'opération générant l'économie, ce qui n'est pas fait pour simplifier les calculs de ceux qui souhaitent profiter de la totalité du plafond...

Certains avantages ne sont pas (encore) plafonnés, ni surtout les astuces qui permettent d'interpréter judicieusement les textes.

Enfin, certains revenus sont taxés en dehors du revenu global et soumis à un taux proportionnel unique, comme les plus-values.

Réduction des niches fiscales

La loi de finances pour 2011 a réduit de 10% les taux et les plafonds de certains avantages. Les niches concernées par le coup de rabot sont en général les mêmes que celles concernées par le plafonnement, qui sont indiquées dans ce guide par une étoile ★, exception faite de

la réduction ou du crédit d'impôt pour l'emploi d'un salarié à domicile, le crédit d'impôt au titre des frais de garde des jeunes enfants ainsi que la réduction pour investissement locatif dans le logement social outre-mer. La réduction ne touche que les dépenses payées à compter du 1^{er} janvier 2011. Vous profitez donc encore de ces niches à 100 % pour vos dépenses 2010. N'oubliez pas que de nombreux avantages fiscaux sont liés au respect de conditions qui peuvent s'étaler sur plusieurs années. Pensez à les respecter sur toute la période en cause.

Le symbole  indique que l'avantage fiscal annoncé est raboté. Le taux « raboté » exact des crédits et réductions d'impôt sera publié courant 2011. En attendant ces précisions, ce guide mentionne une table de conversion indicative : 6 % (5 %), 15 % (13 %), 20 % (18 %), 25 % (22 %), 30 % (27 %), 40 % (36 %), 48 % (43 %), 50 % (45 %), 100 % (90 %).

Déclaration et paiement de l'impôt sur le revenu

L'impôt sur le revenu est en principe déclaré et payé l'année qui suit celle de la réalisation des revenus. Le paiement se fait généralement sous forme d'acomptes ou de prélèvements mensuels. Il peut dans certains cas être payé en une seule fois, ou sous forme d'un prélèvement libératoire.

Taxe foncière

C'est l'impôt du propriétaire, payé chaque année aux collectivités locales, sur un immeuble détenu au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Sa base est constituée par la valeur locative. Il existe quelques possibilités d'exonération.

Taxe d'habitation

Il s'agit d'un impôt payé chaque année aux collectivités locales, au titre de la disposition d'un logement meublé au 1^{er} janvier de l'année d'imposition. Sa base est constituée par la valeur locative du logement. Des

abattements sont possibles, notamment selon les charges de famille. Il existe aussi des possibilités d'exonération.

Impôt de solidarité sur la fortune (ISF)

C'est un impôt assis sur la fortune, à condition qu'elle dépasse 800 000 euros pour 2011. La base est constituée par la valeur vénale, ou réelle, des actifs qui sont les biens détenus, de laquelle est déduit le passif c'est-à-dire les dettes. Certains biens sont exonérés ou subissent un abattement. Des réductions liées à certains placements ou aux charges de famille viennent réduire l'impôt à payer. Le tarif applicable dépend d'un barème progressif avec des tranches, dont les taux d'imposition vont de 0 à 1,80%. L'ISF est payé au titre des biens détenus au 1^{er} janvier de l'année d'imposition.

Droits d'enregistrement

Ils sont dus par le bénéficiaire en cas de donation (droits de donation) ou de succession (droits de succession), ou par l'acquéreur en cas d'acquisition (droits de mutation). L'assiette est constituée par la valeur vénale du bien transmis ou par le prix d'achat. Des abattements sont possibles selon la qualité du bénéficiaire ou du donateur. Les droits sont calculés avec un taux fixe, proportionnel, ou progressif selon un barème. L'impôt est payé au moment de l'enregistrement de l'acte.

Prélèvements sociaux

Ils frappent pratiquement tous les revenus, qu'ils soient liés à votre activité ou à vos placements. Une partie est déductible des revenus imposables. Pour les revenus d'activité, la CSG et la CRDS sont prélevés avec les cotisations sociales. Pour les revenus du patrimoine, le taux des prélèvements est de 12,3%, avec le prélèvement social et sa contribution additionnelle. Selon le cas, ils font l'objet d'un recouvrement séparé ou sont prélevés à la source ou en même temps que l'impôt sur le revenu.

TVA

C'est un impôt de consommation, facturé et recouvré par un fournisseur de biens ou de services, qui le reverse ensuite à l'État. Les principaux taux sont le taux normal de 19,6% et le taux réduit de 5,5%. La TVA est en général appliquée sur le prix hors taxes. Elle n'est pas récupérable par le consommateur.

